

Légion d'Honneur

Lucotte (Emiland)

Procès-Verbal d'individualité pour servir  
à l'inscription de membre de l'ordre royal de la Légion d'Honneur  
suivant le tableau régulier matricule distinctif officiel

Ce jour'hui de ce jour Savoir dix huit ans dix sept  
pardevant nous Charles-François Carbone Levot, et autres  
de la Légion d'Honneur, Maire de la Ville de Vesoul (dans France)  
soit comparu M. M. Joseph-Xavier Hugon Président  
du Tribunal de Première Instance et Hypothèque de Philippe  
Dewiller Directeur des Enregistrements et des Domaines  
en cette ville et qui nous de leur bien connus,  
Lesquels ont certifié et attesté pour notoriété à eux qu'il  
appartient de, qu'ils connaissent parfaitement M. Lucotte,  
(Emiland) impétrant de l'ordre et résidant à Vesoul, nommé  
Chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur le 11  
Jouin 1815 et par le No. d'ordre 6406, ainsi qu'il résulte,  
1. de son brevet de membre de l'ordre royal de la Légion,  
2. de son acte de naissance  
3. et de l'acte de son service  
Lesquels lui ont, par un procès-verbal de leur  
amission en présence  
et qu'il est exactement digne par le titre de l'ordre royal  
de la Légion d'Honneur, par le Nom et qualité de Lucotte  
Impétrant susdit, et dont le nom de son de son  
d'après son acte de naissance, ainsi qu'il est inscrit  
régulier matricule distinctif officiel.

Nom, Lucotte prénom, Emiland  
en foi de quoi nous avons délivré le présent qui il a signé  
avec nous.

fait et vu en la salle pour que dessus  
Signature de l'impétrant  
Signature de l'impétrant attesté  
Signature de Maire Certifié  
Signature de l'impétrant

Lucotte



Hugon

Sevent

Sur ce le Procès-Verbal est de la même façon pour la validation de,  
signatures de M. M. Charles-François Carbone, Dewiller et autres  
Maire et autres Maire et Certifié  
à Vesoul le 18 Jouin 1817.



Le Procès-Verbal

6